

Mémoire concernant le projet de parcs éoliens à Gros-Morne et Montagne Sèche

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs

Je m'adresse à vous aujourd'hui à titre de représentant de Faune Madeleine. Cet organisme privé existe depuis au delà de 60 ans et a comme principal intérêt de protéger l'environnement du Lac au Diable et de donner à ses membres certains services.

Je remercie la Commission de pouvoir apporter aujourd'hui les commentaires de notre organisation concernant l'implantation du parc éolien.

Le Lac au Diable est situé à 13 km de Rivière-Madeleine. Ce lac d'une superficie de 217,45 acres se situe au fond d'une magnifique vallée. Son eau est d'une limpidité remarquable puisqu'on peut en observer le fond jusqu'à des profondeurs de 5 à 6 mètres. Le lac renferme une bonne quantité de truites mouchetées, ce qui fait le bonheur des nombreux pêcheurs qui le fréquentent. La décharge du lac est aussi reconnue comme un tributaire important pour la montaison.

Une trentaine de propriétaires de chalet occupe les abords du lac. La valeur foncière municipale de chaque chalet se situe entre 20 000\$ et 45 000\$. La valeur réelle des propriétés est par contre beaucoup plus élevée. Ces villégiateurs, Monsieur le Président, ont toujours apporté un grand soin à la préservation d'une qualité environnementale impeccable du site. Des mesures de corrections ont été prises afin d'éviter tout rejet des installations septiques dans le lac, de même que pour la gestion des déchets. Par ailleurs sur le plan d'eau, la limite de puissance des moteurs et la vitesse des bateaux sont surveillées. Enfin, l'Association engage depuis plus de 60 ans, sur une base saisonnière, un gardien de territoire qui s'assure de la bonne marche des activités autour du lac.

Monsieur le Président, le Lac au Diable demeure le plus important lac de villégiature en Gaspésie situé en territoire public non contrôlé. Il jouit d'une réputation remarquable quant à la qualité de son environnement et surtout quant à la qualité extraordinaire de ses paysages. Il est l'un des plus beaux sites de villégiature au Québec qui conserve encore sa nature sauvage.

L'environnement visuel n'est actuellement d'aucune façon altéré. Vous comprendrez alors Monsieur le Président que nous tenons à tout prix à la conservation intégrale de ce paysage. Le projet de construction d'un parc éolien dans les environs immédiats du lac nous inquiète énormément. Ces structures, même situées à plus de 10 km du lac, sont très apparentes à cause de leur gigantisme. Imaginez-vous que, lorsque je voudrai contempler un magnifique

lever de soleil de mon chalet, j'aurai dans le même champ visuel ces énormes structures de métal.

Sans nous opposer au projet, nous sommes en complet désaccord avec l'implantation d'éoliennes qui altéreraient l'encadrement visuel du lac. La qualité et l'intégrité des paysages demeurent l'élément essentiel pour développer la villégiature et le tourisme en Gaspésie. Le paysage est d'ailleurs l'élément majeur qui attire les visiteurs chez nous. Ce projet, s'il n'est pas modifié, nuit considérablement à la qualité du paysage du Lac au Diable.

Le parc éolien couvre une superficie importante du territoire du Lac. Nous croyons sincèrement que le promoteur peut modifier l'emplacement de ces éoliennes afin de conserver l'intégrité du paysage.

En terminant, Monsieur le Président, je vous remercie de l'écoute que vous avez eue. Il existe peu d'endroits en Gaspésie et au Québec pouvant montrer un paysage d'une aussi grande beauté. Nous vous demandons aujourd'hui de la conserver.

Daniel Thibault
Représentant
Faune Madeleine Inc.